



---

# Communiqué

---

Pour diffusion immédiate  
15 septembre 2025

## Déclaration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie

En cette Journée internationale de la démocratie, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada réaffirme le lien essentiel entre la démocratie, la primauté du droit et l'indépendance de la profession juridique et de la magistrature.

La démocratie est plus qu'un régime politique – elle reflète les valeurs que nous partageons : l'équité, l'égalité, la liberté d'expression et l'imputabilité. La primauté du droit est ce qui concrétise ces valeurs. Elle veille à ce que personne – pas même les gouvernements – ne soit au-dessus de la loi et que chaque individu ait accès à une justice équitable et impartiale.

Au Canada, l'indépendance de la profession juridique et de la magistrature aide à faire respecter ces principes. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent choisir leur conseiller ou conseillère juridique, compter sur l'impartialité de nos tribunaux et être assurés que leurs droits sont protégés par des lois claires et cohérentes.

Ces principes nous permettent de voter, et de le faire en toute liberté et sans être intimidés. S'exprimer ouvertement sur des questions de politique. Choisir l'avocat ou l'avocate en qui on a confiance. Être jugé par un tribunal impartial, et non par l'opinion publique ou l'ingérence politique. Et savoir que la loi s'applique de manière égale à tous et à toutes, incluant aux personnes en position d'autorité. Ces droits peuvent sembler évidents, mais à bien des endroits à travers le monde, ils sont hors de portée ou menacés. Même au Canada, ils doivent être protégés activement.

Et pourtant, il faut reconnaître que la confiance à l'égard de ces régimes n'est pas universelle. Bien des Canadiens et Canadiennes – surtout ceux et celles de communautés autochtones et marginalisées – considèrent que l'administration de la justice est inaccessible, n'est pas représentative et ne répond pas à leurs besoins. Il est nécessaire d'être conscient de ces préoccupations et d'y réagir afin de pouvoir rendre notre démocratie encore plus solide en s'assurant que les institutions juridiques sont accessibles et au service de tous les membres du public. La voie à suivre doit inclure de la transparence, de l'éducation et des efforts pour renforcer la confiance à l'égard de nos institutions juridiques.

La présidente de la Fédération, Teresa Donnelly, a insisté sur l'équilibre suivant : « La primauté du droit, appuyée par une profession juridique et une magistrature indépendantes, est le fondement d'une société libre et démocratique. Alors que les défis pour ces principes s'intensifient à travers le monde, le Canada doit demeurer un bastion de l'intégrité, de l'équité et de la justice. Nous avons tous et toutes un rôle à jouer pour protéger la justice canadienne – en nous renseignant davantage, en nous exprimant et en exigeant de nos institutions qu'elles respectent les normes les plus élevées. »

Alors que les institutions démocratiques subissent des pressions de plus en plus intenses à travers le monde et que bien des Canadiens et Canadiennes craignent que ce qui se passe ailleurs puisse se produire ici, il est plus important que jamais de protéger et promouvoir les valeurs qui sont à la base de notre système juridique.

Réfléchissons, restons à l'affût et faisons respecter la primauté du droit – non pas comme idéal abstrait, mais comme promesse de préserver la dignité et l'égalité de tous et toutes au Canada. C'est une de nos plus grandes forces nationales, et c'est à nous de la protéger.

---

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat, à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale et échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique. La Fédération est également leur porte-parole aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Giulia Doyle**

Directrice des communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

[gdoyle@flsc.ca](mailto:gdoyle@flsc.ca)



Federation of  
Law Societies  
of Canada

Fédération des ordres  
professionnels de juristes  
du Canada